

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2024

Article 4 de l'ordonnance n°2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

DELIBERATION N°2024-262 : CHOIX DES MODALITES DE VOTE POUR LA SEANCE - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de procéder au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 18 décembre 2024 via un vote électronique à scrutin public ou secret.

DELIBERATION N°2024-263 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 NOVEMBRE 2024 - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 novembre 2024.

DELIBERATION N°2024-264 : VILLAGE D'ENTREPRISES DU ROZIER COREN - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE EXERCICE 2023 ET DE L'AVENANT N°6 AU CONTRAT DE CONCESSION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEBA 15 - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Approuve le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité – Exercice 2023 du village d'entreprises du Pays de Saint-Flour annexé à la délibération ;
- ✚ Approuve l'avenant n°6 au contrat de concession publique d'aménagement avec la SEBA 15, annexé à la délibération ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer tout acte administratif et comptable nécessaire à la mise en œuvre de ce Compte-Rendu Annuel à la Collectivité et de l'avenant n°6 dudit contrat de concession.

DELIBERATION N°2024-265 : COMMERCIALISATION DE LA ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE DU ROZIER COREN - CESSION DE LOT - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Décide de céder le lot 15 (issu de la parcelle cadastrée section ZS n°24) sur le parc d'activités du Rozier-Coren, à la SCI EVLY, ou au profit de toute personne physique ou morale qui se substituerait à son projet, au prix de 15 € HT/m² ;
- ✚ Dit que sa surface sera définitivement fixée et le prix de cession ajusté en conséquence après bornage par un géomètre expert ;
- ✚ Dit que cette cession ne pourra se signer que sous réserve de l'accord du service gestionnaire des réseaux d'alimentation en eau potable et collecte des eaux usées conformément à l'article 2.4 du cahier des charges de cessions de terrains ;
- ✚ Autorise Madame le Président, ou son représentant, à signer l'acte notarié constatant cette cession et toutes pièces nécessaires à son aboutissement.

DELIBERATION N°2024-266 : COMMERCIALISATION DE LA ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE DE VOLZAC - CESSION DE LOT- APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Décide de céder la parcelle cadastrée section BM 381 de 3 485 m² (issue de la parcelle cadastrée section BM 347) sur la zone d'activités de Volzac, à Pierre MALLET, ou au profit de toute personne physique ou morale qui se substituerait à son projet, au prix de 11 € HT/m² ;
- ✚ Dit que sa surface sera définitivement fixée et le prix de cession ajusté en conséquence après bornage par un géomètre expert ;
- ✚ Autorise Madame le Président, ou son représentant, à signer l'acte notarié constatant cette cession et toutes pièces nécessaires à son aboutissement.

DELIBERATION N°2024-267 : COMMERCIALISATION DE LA ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE DE NEUVEGLISE SUR TRUYERE - CESSION DE LOT - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Décide d'abroger la délibération n°2021-088 en date du 10 mars 2021 relative à la cession du lot n°1 de la zone d'activités de Neuvéglise-sur-Truyère à Monsieur Maxime Gras ;
- ✚ Décide de céder le lot n°3 (issu de la parcelle cadastrée section YC 233) sur la zone d'activités de Neuvéglise-sur-Truyère à la SARL PROXLINÉ, ou au profit de toute personne physique ou morale qui se substituerait à son projet, au prix de 16 € HT/m² ;

- ⚡ Autorise Madame le Président, ou son représentant, à effectuer les démarches nécessaires au dépôt des pièces auprès du service de la conservation des hypothèques, et à signer les pièces s'y afférentes, préalablement à la commercialisation des lots aménagés dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de Neuvéglise-sur-Truyère – 1^{ère} tranche ;
- ⚡ Autorise Madame le Président à recevoir en concours l'étude Besse Sabatier et l'étude Vaissade - Mazauric, notaires à Saint-Flour, pour cette démarche ;
- ⚡ Autorise Madame le Président, ou son représentant, à signer l'acte notarié constatant cette cession et toutes pièces nécessaires à son aboutissement.

DELIBERATION N°2024-268 : OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DES PAYS DE SAINT FLOUR - ADOPTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025-2027 - APPROBATION DE LA STRATEGIE FINANCIERE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ⚡ Approuve la trajectoire financière de l'Office de Tourisme Intercommunal des pays de Saint-Flour 2025-2027, sous réserve des capacités financières de Saint-Flour Communauté ;
- ⚡ Approuve le projet de Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre Saint-Flour Communauté et l'Office de Tourisme Intercommunal des pays de Saint-Flour 2025-2027, annexé à la délibération ;
- ⚡ Autorise Madame le Président à signer ladite convention au nom de Saint-Flour Communauté ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

DELIBERATION N°2024-269 : OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DES PAYS DE SAINT FLOUR - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES SOCIO PROFESSIONNELS DU COMITE DIRECTEUR - APPROUVEE

Le conseil communautaire désigne 11 représentants du collège des socioprofessionnels de l'office de tourisme intercommunal des pays de Saint-Flour selon la répartition détaillée dans la délibération.

DELIBERATION N°2024-270 : APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LA VALORISATION DES GORGES ET VALLEE DE LA TRUYERE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ⚡ Approuve le projet de convention de partenariat pour la Route de l'énergie annexé à la délibération ;
- ⚡ Approuve le projet de convention de partenariat 2025-2028 pour la valorisation des gorges et vallée de la Truyère ci-annexé, à intervenir avec EDF HYDRO et le syndicat mixte du lac de Garabit-Grandval ;
- ⚡ Autorise Madame le Président à signer les deux conventions de partenariat au nom de Saint-Flour Communauté ;
- ⚡ Approuve l'annexe financière 2025 ;
- ⚡ Autorise Madame le Président à signer l'annexe 2025 correspondante ;
- ⚡ Autorise Madame le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre cette opération et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

DELIBERATION N°2024-271 : HABITAT- ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION « PACTE TERRITORIAL – FRANCE RENOV' » 2025-2027 - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ⚡ Donne un avis favorable à la mise en œuvre d'un PACTE TERRITORIAL France RENOV sur l'ensemble du territoire cantalien dont l'approbation interviendrait avant le 31 mars 2025, en concertation avec le Conseil départemental et les EPCI porteurs de la compétence Habitat et susceptibles d'engager des missions complémentaires d'animation et conseil ;
- ⚡ Donne un avis favorable à l'inscription des crédits relatifs au Service Public de Rénovation de l'Habitat pour 2025 comme précisé dans le projet de convention ;
- ⚡ Approuve et Décide d'engager l'opération suivante présentée ;
- ⚡ Autorise Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la présente.

DELIBERATION N°2024-272 : COMMERCE - AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR L'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES EN 2025 - APPROUVEE

Le conseil communautaire émet un avis favorable quant aux propositions de dates ci-dessous :

- Commune de Saint-Flour :
 - 22 et 29 juin 2025 ;
 - 13, 20, 27 juillet 2025 ;
 - 3, 10, 17 et 24 août 2025 ;
 - 14, 21, et 28 décembre 2025 ;
- Commune de Saint-Georges :
 - 06, 13, 20, 27 juillet 2025 ;
 - 3, 10, 17 et 24 août 2025 ;
 - 7, 14, 21, et 28 décembre 2025 ;
- Commune d'Andelat :
 - 12 janvier 2025 ;
 - 29 juin 2025 ;

- 6 juillet 2025 ;
- 30 novembre 2025
- 7, 14, 21, et 28 décembre 2025 ;
- Commune de Roffiac :
 - 12 et 19 janvier 2025 (soldes d'hiver) ;
 - 29 juin et 06 juillet 2025 (soldes d'été) ;
 - 30 novembre 2025 (Black Friday) ;
 - 7, 14, 21, et 28 décembre 2025 (fêtes de fin d'année) ;

DELIBERATION N°2024-273 : REHABILITATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE CHAUDES-AIGUES DANS LES LOCAUX DU MOULIN JUERY - APPROBATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2025 AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL/DETR - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ± Approuve et décide d'engager l'opération décrite dans la délibération ;
- ± Approuve le plan de financement dudit projet ;
- ± Décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL et de la DETR pour un montant de 183 435.88 € correspondant à 27 % d'un montant de dépense totale de 689 642.76 € HT ;
- ± Décide de solliciter les autres financements nécessaires pour la réalisation de ce projet ;
- ± Autorise Madame le Président à signer toutes modifications et pièces relatives à la complétude de ce dossier.

DELIBERATION N°2024-274 : REHABILITATION DE LA TOUR ET BATIMENTS ANNEXES DU JARDIN SAINT-MARTIN A RUYNES-EN-MARGERIDE - APPROBATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2025 AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL/DETR - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ± Approuve et décide d'engager l'opération décrite dans la délibération ;
- ± Approuve le plan de financement dudit projet ;
- ± Décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL et de la DETR pour un montant de 147 171 € correspondant à 31% d'un montant de dépense totale de 460 342 € HT ;
- ± Décide de solliciter les autres financements nécessaires pour la réalisation de ce projet ;
- ± Autorise Madame le Président à signer toutes modifications et pièces relatives à la complétude de ce dossier.

DELIBERATION N°2024-275 : AMENAGEMENT INTERIEUR DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE SAINT-FLOUR - APPROBATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2025 AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL/DETR - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ± Approuve et décide d'engager l'opération décrite dans la délibération ;
- ± Approuve le plan de financement dudit projet ;
- ± Décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL/DETR pour un montant de 50 042,80 € correspondant à 40% d'un montant de dépenses totales de 125 107 € HT ;
- ± Décide de solliciter les autres financements nécessaires pour la réalisation de ce projet ;
- ± Autorise Madame le Président à signer toutes modifications et pièces relatives à la complétude de ce dossier.

DELIBERATION N°2024-276 : AMENAGEMENT D'UN BELVEDERE A SAINT-FLOUR VIA UNE SCENOGRAPHIE « LES MURS ONT LA PAROLE – PARCOURS SONORE ET IMMERSIF » - APPROBATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION 2025 AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ± Approuve et décide d'engager l'opération décrite dans la délibération ;
- ± Approuve le plan de financement dudit projet ;
- ± Décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 38 330 € correspondant à 40 % d'un montant de dépense totale de 95 825 € HT ;
- ± Décide de solliciter les autres financements nécessaires pour la réalisation de ce projet ;
- ± Autorise Madame le Président à signer toutes modifications et pièces relatives à la complétude de ce dossier.

DELIBERATION N°2024-277 : CENTRE EQUESTRE INTERCOMMUNAL DE CHABRIDET A PIERREFORT - APPROBATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2025 AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL/FONDS VERTS – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ± Approuve et décide d'engager l'opération décrite dans la délibération ;
- ± Approuve le plan de financement dudit projet ;
- ± Décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR / DSIL ou Fonds Verts pour un montant de 25 820 € correspondant à 40% d'un montant de dépense de 64 550 € ;
- ± Décide de solliciter les autres financements nécessaires pour la réalisation de ce projet ;

⚡ Autorise Madame le Président à signer toutes modifications et pièces relatives à la complétude de ce dossier.

DELIBERATION N°2024-278 : SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE - AMENAGEMENT DES AIRES DE CONVOITURAGE MULTIMODALES ET DEVELOPPEMENT DES MOBILITES PARTAGEES - APPROBATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION 2025 AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

⚡ Approuve et décide d'engager l'opération décrite dans la délibération ;

⚡ Approuve le plan de financement dudit projet ;

⚡ Décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert pour un montant de 149 400 € correspondant à 50% d'un montant de dépense totale de 298 800 € HT ;

⚡ Autorise Madame le Président à signer toutes modifications et pièces relatives à la complétude de ce dossier.

DELIBERATION N°2024-279 : SANTÉ - MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE A CHAUDES-AIGUES - CONVENTION DE GESTION ENTRE SAINT-LOUR COMMUNAUTÉ ET LA COMMUNE DE CHAUDES-AIGUES - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

⚡ Approuve les termes du projet de convention de gestion pour l'aménagement de la maison de santé pluridisciplinaire à Chaudes-Aigues à intervenir avec la commune de Chaudes-Aigues tel qu'annexé à la délibération ;

⚡ Autorise Madame le Président à engager auprès du centre hospitalier de Chaudes-Aigues la rédaction d'un acte mettant à disposition la surface nécessaire pour l'accueil préalable du cabinet dentaire ;

⚡ Autorise Madame le Président à engager un partenariat avec le GIP « Ma Région, ma santé - Auvergne-Rhône-Alpes » pour déterminer les modalités d'occupation des dits locaux ;

⚡ Décide de lui donner délégation pour y apporter toute modification utile et à la signer au nom de la Communauté de communes.

DELIBERATION N°2024-280 : FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL EDIFICES CULTUELS PROTEGES - COMMUNE DE VALUEJOLS - ATTRIBUTION - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de soutenir la restauration de l'église Saint-Saturnin à Valuégols, dans le cadre du programme de restauration des édifices cultuels protégés au titre des Monuments Historiques et décide d'attribuer un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 10 453 € à la commune de Valuégols pour des travaux de rénovation de l'Eglise Saint-Saturnin à hauteur de 15% du montant H.T. des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre éligibles estimés à 69 684.80 € H.T. au stade de la signature des marchés, avec un plafond de subvention de 12 000 € par projet.

DELIBERATION N°2024-281 : FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL PETIT PATRIMOINE - COMMUNE DE SAINT-GEORGES - ATTRIBUTION - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de soutenir la rénovation des éléments du petit patrimoine de la commune de Saint-Georges et décide d'attribuer un fonds de concours prévisionnel de 9 255.50 € à la commune de Saint-Georges pour la restauration de fontaine et lavoirs, dont les travaux sont estimés à 18 511.00 €, correspondant à 50% du montant H.T. des dépenses, ou du reste à charge en cas de cofinancements, avec un plafond de 20 000 €.

DELIBERATION N°2024-282 : FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL LOGEMENTS COMMUNAUX - COMMUNE DE FRIDEFONT - ATTRIBUTION - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

⚡ Décide de soutenir la rénovation d'un logement locatif, commune de Fridefont dans le cadre du programme de réhabilitation de logements locatifs communaux ;

⚡ Décide d'attribuer un fonds de concours à la commune de Fridefont à hauteur de 20 % du montant hors taxe des travaux éligibles estimés à 127 657.47 € H.T. pour la réalisation d'un premier logement ;

⚡ Décide de fixer le montant prévisionnel du fonds de concours à 5 000 € pour la commune de Fridefont pour la réalisation d'un logement.

DELIBERATION N°2024-283 : FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL LOGEMENTS COMMUNAUX - COMMUNE DE REZENTIERES - ATTRIBUTION - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

⚡ Décide de soutenir la rénovation d'un logement locatif, commune de Rezentières dans le cadre du programme de réhabilitation de logements locatifs communaux ;

⚡ Décide d'attribuer un fonds de concours à la commune de Rezentières à hauteur de 20 % du montant hors taxe des travaux éligibles estimés à 85 565.57 € H.T., plafonné à 5 000 € par projet ;

⚡ Décide de fixer le montant prévisionnel du fonds de concours à 5 000 € pour la commune de Rezentières.

DELIBERATION N°2024-284 : GRAND CYCLE DE L'EAU - STRUCTURATION DE LA COMPETENCE GEMAPI A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT DE LA TRUYERE - DEPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE DE LABELLISATION EPAGE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ⚡ Approuve les modalités d'exercice de la compétence GEMAPI via le futur EPAGE comme exposé dans la délibération ;
- ⚡ Approuve le dépôt d'un dossier de demande de labellisation EPAGE du futur syndicat sur les bases énoncées dans la délibération ;
- ⚡ Autorise Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires en lien avec l'exécution de la délibération ;
- ⚡ Décide de mandater pour saisine du Préfet coordonnateur de bassin sur la base d'un dossier de candidature finalisé auquel sera joint un projet de statuts sous format EPAGE.

DELIBERATION N°2024-285 : APPEL A PROJETS CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ACTEE/ADEME - CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME CEE ACTEE+ - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ⚡ Approuve la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'appel à projet AMO-CPE ;
- ⚡ Approuve le montage et le fonctionnement précisé dans la délibération ;
- ⚡ Autorise Madame le Président à signer toutes pièces ou documents afférents à la délibération ;
- ⚡ Autorise Madame le Président à engager les dépenses liées aux actions portées dans le cadre de la candidature à l'appel à projet AMO-CPE et retenue par le jury ACTEE.

DELIBERATION N°2024-286 : CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF PERMANENT DE SUIVI DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ⚡ Décide de créer un comité consultatif permanent de suivi de la mise en œuvre du PLUi, conformément aux dispositions du Pacte de gouvernance de Saint-Flour Communauté, selon les conditions ci-dessus exposées ;
- ⚡ Décide de définir sa composition comme suit :
 - Madame la présidente de Saint-Flour Communauté ;
 - Monsieur le vice-président délégué à la Planification ;
 - Plan de secteur Centre :
Titulaires : Mme Maud DOUMERGUE et M. Michel ROUFFIAC ;
Suppléants : M. Jean-Charles FAYON et Mme Yolande CHASSANG ;
 - Plan de secteur Est :
Titulaires : M Romuald RIVIERE et M. François OUDOUL ;
Suppléants : Mme Amandine BATIFOULIER, M. Éric GOMESSE et M. Jean-Paul RESCHE ;
 - Plan de secteur Ouest :
Titulaires : Mme Sophie BENEZIT et M. René PELISSIER ;
Suppléant : M. Richard BONAL ;
 - Plan de secteur du pôle urbain :
Titulaires : M. Philippe DELORT et Mme Patricia ROCHES ;
Suppléants : Mme Annick MALLET, Mme Ghislaine DELRIEU et M. Jean-Paul BERTHET ;
 - Plan de secteur Sud :
Titulaires : Mme Catherine FOSSE et M. Michel BROUSSE ;
Suppléants : M. Christian GENDRE, M. Robert BOUDON et M. Louis NAVECH ;
- ⚡ Autorise Madame le Président ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité relative à cette délibération.

DELIBERATION N°2024-287 : FIXATION DE LA TARIFICATION 2025 - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de fixer les tarifs de Saint-Flour Communauté tels que définis en annexe à la délibération, applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sauf dispositions particulières mentionnées dans ladite annexe et autorise Madame le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle tarification.

DELIBERATION N°2024-288 : BUDGET PRIMITIF 2024 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte les décisions modificatives telles que présentées dans la délibération et autorise Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

DELIBERATION N°2024-289 : BUDGET PRIMITIF 2024 - ATELIER RELAIS « SUPERETTE DE PIERREFORT » - REVERSEMENT D'AVANCE AU BUDGET GENERAL - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de procéder au reversement d'un montant de 18 064,22 € du budget annexe « atelier relais de commerce / multiples ruraux » vers le budget général, correspondant au

remboursement d'une partie des sommes versées historiquement par le budget général de la Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise en faveur du budget annexe pour compenser des loyers impayés et autorise Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

DELIBERATION N°2024-290 : ATELIER RELAIS « SUPERETTE DE PIERREFORT » - CESSION DE BIEN – DELEGATION DE SIGNATURE – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

✚ Précise la valeur de cession des biens comme indiqué ci-dessous, en lieu et place des montants indiqués dans la délibération n°2024-194 en date du 8 juillet 2024 de Saint-Flour Communauté, la SARL La Corniche ayant procédé au versement de l'ensemble des sommes dues dans le cadre du solde des contrats de crédit-bail immobilier sus mentionnés :

La présente levée d'option est conclue moyennant, savoir :

→ Pour le crédit-bail du 25 février 2004 : Un prix toutes taxes comprises de UN EURO et VINGT CENTIMES (1,20 eur) se décomposant comme suit :

- prix hors taxes de UN EURO (1,00 eur),

- taxe sur la valeur ajoutée d'un montant de VINGT centimes (0,20 eur).

→ Pour le crédit bail du 9 juillet 2008 : Un prix toutes taxes comprises UN EURO ET VINGT CENTIMES (1,20 EUR) se décomposant comme suit :

- prix hors taxes de UN EURO (1,00 EUR)

- taxe sur la valeur ajoutée d'un montant de ZÉRO EURO ET VINGT CENTIMES (0,20 EUR)

✚ Autorise Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, 1^{er} Vice-Président de Saint-Flour Communauté, à signer les actes notariés à intervenir entre Saint-Flour Communauté et la SARL La Corniche, constatant la cession des biens à intervenir dans le cadre du solde du contrat administratif de crédit-bail immobilier approuvé par délibération n°2024-194 en date du 8 juillet 2024, en lieu et place de la Présidente de Saint-Flour Communauté, désignée par ladite délibération.

DELIBERATION N°2024-291 : BUDGET PRIMITIF 2024 - DECHETTERIE DE CHAUDES AIGUES - AJUSTEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/ CREDITS DE PAIEMENT – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

✚ Vote le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis dans la délibération ;

✚ Autorise Madame le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;

✚ Autorise Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

DELIBERATION N°2024-292 : BUDGET PRIMITIF 2025 - AUTORISATION DONNEE A MADAME LE PRESIDENT D'ENGAGER, DE MANDATER ET DE LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF – APPROUVEE

Le conseil communautaire autorise Madame le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2025 et avant le vote du Budget primitif 2025 de Saint-Flour Communauté listées en annexe aux présentes dans les conditions ci-dessus énoncées et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2025 de Saint-Flour Communauté.

DELIBERATION N°2024-293 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SOCIAUX, CULTURELS ET SPORTIFS - COMPLEMENT 2024 – SPORT COLLECTIF DE HAUT NIVEAU – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

✚ Décide de modifier l'article 3 du règlement d'attribution des subventions aux clubs sportifs de haut niveau adopté par délibération n°2019 - 390 en date du 25 septembre 2019 comme indiqué dans la délibération ;

✚ Décide d'accorder une participation financière, au titre de l'année 2024 aux clubs sportifs telle que définie dans la délibération ;

✚ Autorise Madame le Président à signer les conventions s'y tenant ainsi que toutes les pièces nécessaires au versement desdites subventions.

DELIBERATION N°2024-294 : AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS - EXTENSION DU BÂTIMENT DE L'ENTREPRISE UNIPLANEZE – APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve les avenants aux marchés de travaux pour l'extension du bâtiment de l'entreprise UNIPLANEZE, en plus-values aux lots n°1 et n°1bis avec les entreprises désignées dans la délibération aux montants tels que précisés dans la délibération et autorise Madame le Président à signer lesdits avenants.

DELIBERATION N°2024-295 : AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS - AMENAGEMENT DU BÂTIMENT DE LA MAISON DE SANTÉ A VALUEJOLS – APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve les avenants aux marchés de travaux pour l'extension du bâtiment Triniol, en plus-value et moins-value avec les entreprises désignées dans la délibération aux montants tels que précisés dans la délibération et autorise Madame le Président à signer lesdits avenants.

DELIBERATION N°2024-296 : RESSOURCES HUMAINES - RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023 - APPROUVEE

Le conseil communautaire prend acte du rapport social unique 2023 de Saint-Flour Communauté.

DELIBERATION N°2024-297 : RESSOURCES HUMAINES - AVANCEMENTS DE GRADE : RATIO PROMU PROMOUVABLE POUR L'ANNEE 2025 - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ⚡ Fixe le taux de promotion d'avancement de grade pour l'année 2025 au ratio commun à tous les cadres d'emplois à 100 % ;
- ⚡ Décide de préciser que même si le ratio d'avancement est défini à 100 %, l'autorité territoriale reste libre de nommer ou non l'agent promouvable en lien avec les lignes directrices de gestion (LDG) ;
- ⚡ Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- ⚡ Autorise Madame le Président à signer tout acte y afférent.

DELIBERATION N°2024-298 : RESSOURCES HUMAINES - SERVICE EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES - EQUIPES TECHNIQUES - « CYCLE DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE A LA QUOTIITE 39H00 » - MISE A JOUR DU PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES SERVICES - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ⚡ Approuve les modifications proposées dans la délibération de l'organisation du temps de travail des agents des équipes techniques du service « Equipements et infrastructures ;
- ⚡ Dit que la délibération n°2022-177 du 23 mai 2022 est modifiée en conséquence ;
- ⚡ Autorise Madame le Président à signer le protocole d'organisation du temps de travail des services de Saint-Flour Communauté.

DELIBERATION N°2024-299 : RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS- POLE DYNAMIQUE ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET 24,50/35^{EME} (0,70 ETP) D'ADJOINT AU CHEF DE SERVICE « POLITIQUE EDUCATIVE ET SOCIALE » - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de créer l'emploi permanent à temps non complet d'adjoint au chef de service « Politique éducative et sociale », dans les conditions décrites dans la délibération (recrutement prévisionnel : 1^{er} janvier 2025) et autorise Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce recrutement (arrêtés, contrats de travail, conventions et éventuels avenants).

DELIBERATION N°2024-300 : RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - MAISON FRANCE SERVICES - SITE DE NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET 35/35^{EME} AGENT D'ACCUEIL « FRANCE SERVICES ET TOURISME » - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de créer l'emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil « France Services et Tourisme », dans les conditions décrites dans la délibération (recrutement prévisionnel : 1^{er} janvier 2025) et autorise Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce recrutement (arrêtés, contrats de travail, conventions et éventuels avenants).

DELIBERATION N°2024-301 : RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE - SITE DE NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE - CREATION/SUPPRESSION AGENT D'ACCUEIL - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte la création et la suppression du poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe (bureau d'information touristique - site de Neuvéglise sur Truyère) dans les conditions décrites dans la délibération et autorise Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce recrutement (arrêtés, contrats de travail, conventions et éventuels avenants).

DELIBERATION N°2024-302 : RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - MEDIATHEQUE - SITE DE NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE - CREATION/SUPPRESSION MEDIATHECAIRE - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte la création et la suppression du poste de médiathécaire (adjoint du patrimoine) - site de Neuvéglise sur Truyère dans les conditions décrites dans la délibération et autorise Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce recrutement (arrêtés, contrats de travail, conventions et éventuels avenants).

DELIBERATION N°2024-303 : RESSOURCES HUMAINES – ECOMUSEE DE MARGERIDE - MODIFICATION DE PLACEMENT INDICIAIRE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CDI – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ⚡ Adopte le placement indiciaire de l'agent en charge de la Direction de l'Ecomusée de la Margeride dans les conditions décrites dans la délibération ;
- ⚡ Adopte la création et la suppression du poste d'attaché de conservation du patrimoine (Direction de l'Ecomusée de la Margeride) dans les conditions décrites dans la délibération ;
- ⚡ Autorise Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce recrutement (arrêtés, contrats de travail, conventions et éventuels avenants).

DELIBERATION N°2024-303 : RESSOURCES HUMAINES – ECOMUSEE DE MARGERIDE - MODIFICATION DE PLACEMENT INDICIAIRE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CDI – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ⚡ Adopte de placement indiciaire de l'agent en charge de la Direction de l'Ecomusée de la Margeride dans les conditions décrites dans la délibération ;
- ⚡ Adopte la création et la suppression du poste d'attaché de conservation du patrimoine (Direction de l'Ecomusée de la Margeride) dans les conditions décrites dans la délibération ;
- ⚡ Autorise Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce recrutement (arrêtés, contrats de travail, conventions et éventuels avenants).

DELIBERATION N°2024-304 : RESSOURCES HUMAINES – MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE AU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne – APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte la mise à disposition de personnel au Parc naturel régional Volcans d'Auvergne, telle qu'exposée dans la délibération et autorise Madame le Président ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents relatifs à cette mise à disposition.

DELIBERATION N°2024-305 : RESSOURCES HUMAINES – MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE A L'OFFICE DE TOURISME DES PAYS DE SAINT-FLOUR – BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE CHAUDES-AIGUES – APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte la mise à disposition de personnel à l'Office de Tourisme Intercommunal des Pays de Saint-Flour, bureau d'information touristique de Chaudes-Aigues, telle qu'exposée dans la délibération et autorise Madame le Président ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents relatifs à cette mise à disposition.

DELIBERATION N°2024-306 : RESSOURCES HUMAINES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES 2025-2028 PORTE PAR LE CENTRE DE GESTION DU CANTAL – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ⚡ Décide de souscrire un contrat d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2025-2028 auprès de l'assureur CNP Assurances et courtier Relyens SPS dans les conditions décrites dans la délibération ;
- ⚡ Décide de préciser que la durée du contrat sera de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2028. Le contrat groupe est un contrat en capitalisation ;
- ⚡ Autorise Madame le Président à verser la contribution « assurance statutaire » au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal fixée à 0.25% de la base de cotisation déclarée auprès du prestataire d'assurance permettant le calcul de la prime ;
- ⚡ Autorise Madame le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION N°2024-307 : RESSOURCES HUMAINES – MISE EN PLACE DE TITRES-RESTAURANT – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ⚡ Emet un accord de principe sur la mise en place au cours de l'année 2025 de titres-restaurant à destination des agents de Saint-Flour Communauté ne bénéficiant pas déjà d'une mesure de prise en charge des repas de la pause méridienne ;
- ⚡ Autorise Madame le Président à définir les conditions d'attribution des titres-restaurant aux agents de Saint-Flour Communauté ne bénéficiant pas déjà d'une mesure de prise en charge des repas de la pause méridienne ;
- ⚡ Décide de lancer les procédures de marchés publics correspondantes ;
- ⚡ Décide de prévoir l'inscription des crédits correspondants au budget primitif de Saint-Flour Communauté.

DELIBERATION N°2024-308 :
INFORMATION - DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES PAR DELEGATION

A Saint-Flour, le 18 décembre 2024

Affichée le 23 décembre 2024

La Présidente,
Céline CHARRIAUD

